



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/39
16 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 16 JANVIER 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE
SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE L'ÉTHIOPIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Me référant à la lettre du Représentant permanent du Soudan et à son annexe, qui ont été publiées le 14 janvier 1997 comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/1997/32, et d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre que M. Seyoum Mesfin, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, vous a adressée en réponse à l'accusation sans fondement que le Gouvernement soudanais a lancé contre l'Éthiopie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Berhanemeskel NEGA

ANNEXE

Lettre datée du 16 janvier 1997, adressée au Président du Conseil
de sécurité par le Ministre éthiopien des affaires étrangères

Je vous écris au sujet de la lettre que M. Ali Osman Mohamed Taha, Ministre soudanais des affaires étrangères, vous a adressée le 13 janvier 1997. Je tiens également à appeler votre attention sur le communiqué de presse que mon ministère a publié sur cette question le 14 janvier 1997, dont le texte vous a été communiqué pour que vous le fassiez distribuer en tant que document du Conseil de sécurité.

Permettez-moi tout d'abord de réitérer, dans les termes les plus catégoriques, la réponse que mon gouvernement a réservée à l'accusation lancée par le Gouvernement soudanais contre l'Éthiopie et ses forces de défense et qui figure dans le communiqué de presse susmentionné. L'Éthiopie et ses forces de défense sont totalement étrangères au revers militaire que le Gouvernement soudanais a essuyé dans l'État du Nil bleu. Les allégations outrancières et dénuées de tout fondement qui figurent dans la lettre du Ministre soudanais des affaires étrangères ne s'appliquent en aucune façon à l'Éthiopie.

Qui pourrait croire, en effet, que l'Éthiopie, qui a réagi avec sagesse et patience aux provocations flagrantes des autorités soudanaises, notamment la part qu'elles ont prises à l'attentat terroriste dirigé contre un chef d'État dans la capitale éthiopienne, a soudainement changé d'attitude et s'est engagée dans le type d'activités que lui reproche le Soudan? Une telle conduite ne siérait pas à la nouvelle Éthiopie : notre pays refuse et refusera toujours de se laisser entraîner par les autorités soudanaises à imiter la politique insensée qu'elles appliquent à l'égard de leurs voisins, dont l'Éthiopie. L'Éthiopie persistera dans cette attitude malgré les très nombreux crimes commis à son encontre par le Gouvernement soudanais. Si l'on dressait la liste des gouvernements scélérats, il ne fait aucun doute que le Gouvernement de Khartoum y figurerait en première place. Le Conseil de sécurité ne manque pas de preuves pour corroborer cette affirmation. Le Gouvernement de Khartoum est toujours dans l'attente du verdict définitif du Conseil de sécurité concernant la tentative d'assassinat perpétré contre le Président de la République arabe d'Égypte, M. Moubarak. À l'évidence, les autorités soudanaises se sont convaincues que le Conseil de sécurité se bornerait à leur adresser une légère réprimande à propos de cette affaire grave. Elles semblent croire également qu'elles pourront continuer à bafouer ouvertement et sans vergogne toutes les règles du droit international et les normes applicables dans toute société civilisée.

L'appel au Djihad contre l'Éthiopie que M. Ali Hassan Ali, représentant du Soudan à Mogadishu, a lancé le 29 décembre 1996 n'est qu'un des épisodes les plus récents qui confirment que le régime actuel de Khartoum mène délibérément des activités qui sapent le droit international et la Charte des Nations Unies et condamne ainsi la sous-région à l'instabilité perpétuelle. Cet appel est d'autant plus condamnable qu'il a été lancé pendant la phase la plus délicate de la Consultation de haut niveau de Sodere, qui réunissait les chefs de factions somaliennes, consultation à laquelle le Soudan avait publiquement apporté son

appui en tant que membre de l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse (IGAD). Il ne faudrait pas croire cependant que ce genre de propos irresponsable est seulement le fait de représentants soudanais de rang subalterne. Comme vous avez suivi, j'en suis sûr, l'évolution récente de la situation au Soudan, vous savez que le Président soudanais et d'autres hauts responsables du pays ont incité la population à mener un Djihad contre l'Éthiopie et d'autres États.

Cette dernière accusation que le Soudan a lancée vise, de toute évidence, à justifier le revers militaire qui leur a été infligé par l'Armée populaire de libération du Soudan et ses alliés.

Tous ceux qui suivent de près les événements dans notre région savent pertinemment que l'Éthiopie, à l'instar des autres membres de l'IGAD, a fait tout son possible pour promouvoir la paix au Soudan et pour qu'une solution équitable soit trouvée à la crise que traverse le pays. L'Éthiopie poursuivra ses efforts parce qu'elle est convaincue que la paix est indivisible dans notre région, dont le passé d'instabilité n'est pas encore révolu. C'est pourquoi l'Éthiopie est convaincue qu'il est vital de mettre fin à ce cycle de violence. À cet égard, il ne fait aucun doute que la principale source d'instabilité et de chaos dans notre sous-région est à l'heure actuelle le régime extrémiste de Khartoum. Comment pourrait-on qualifier autrement un régime qui appelle au Djihad par l'intermédiaire de son représentant à Mogadishu contre un gouvernement qui oeuvre pour la paix en Somalie et qui a aidé les Somaliens à prendre l'initiative la plus importante depuis trois ans en faveur de la réconciliation nationale?

Je m'adresse à vous pour m'assurer que le Conseil de sécurité ne se laissera pas détourner par cette dernière manoeuvre de diversion des autorités soudanaises de l'importante responsabilité dont il doit toujours s'acquitter : prendre les mesures qui s'imposent à l'égard du Gouvernement soudanais qui a financé et orchestré la tentative d'assassinat contre le Président de la République arabe d'Égypte.

L'Éthiopie a pris toutes les mesures voulues pour obtenir que le Soudan lui remette ceux qui étaient impliqués dans l'attentat et auxquels le Gouvernement de Khartoum continue d'accorder protection. Les efforts que l'Éthiopie a déployés sur la plan bilatéral sont restés vains, de même que ceux de l'Organisation de l'unité africaine. L'affaire ayant été portée devant le Conseil de sécurité par l'Éthiopie, vous savez que les autorités soudanaises continuent à user de faux-fuyant.

Il convient de replacer dans son contexte la dernière accusation formulée par le Soudan car elle s'inscrit dans la tactique de diversion que le Conseil de sécurité doit à présent bien connaître. Je conviens que le régime soudanais est en butte à des problèmes internes, mais, comme je le faisais remarquer plus haut, l'Éthiopie et d'autres membres de l'IGAD se sont toujours offerts à l'aider à les résoudre. Or, le Gouvernement soudanais a choisi d'accuser l'Érythrée lorsqu'il a essuyé un revers militaire dans le nord-est du pays, d'accuser l'Éthiopie lorsque l'opposition l'a contraint à la défensive dans l'est et l'Ouganda, lorsqu'il a subi une débâcle militaire dans le sud. Le

Gouvernement soudanais ne devrait pas être autorisé à continuer d'externaliser sa crise interne en diffamant au passage ses voisins, dont l'Éthiopie.

Dans ces conditions, et étant donné la menace que le régime de Khartoum fait peser sur sa sécurité, l'Éthiopie n'a d'autre choix que de demeurer vigilante, afin d'exercer le cas échéant son droit de légitime défense contre un régime qui, le Conseil de sécurité ne l'ignore pas, menace la paix et la stabilité de la sous-région tout entière.

Le Ministre des affaires étrangères

(Signé) Seyoum MESFIN
